

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022
COMMUNE DE MOYENMOUTIER

La réunion a débuté le 27 octobre 2022 à 19h00 sous la présidence du Maire, M HIRLI JEAN.

Membres présents :

Mme BARROIS Valérie
M BONTEMPS Anthony
Mme CHRISTAL Agnès
Mme CLEVENOT Elise
M COURRIER Jean-Claude
Mme CREPET Katia
Mme DA SILVA Sophie
M DANIEL Anthony
Mme DUCRET Delphine
M GERARD Olivier
M HIRLI Jean
M KRIEGUER Daniel
M MARCHAL Jean-Jacques
Mme MEYER Evelyne
M MICHEL Charles
Mme PARMENTIER Sonia
Mme PELLIS Carole
Mme PETITNICOLAS Yolande
Mme SIMON Patricia

Membres absents représentés :

M BOURDET Gaël Pouvoir donné à M HIRLI Jean
M COLIN Alexandre Pouvoir donné à M BONTEMPS Anthony
M THIEBAUT Emmanuel Pouvoir donné à M MARCHAL Jean-Jacques

Membres absents :

M MACHADO Rui Manuel

Secrétaire de séance : Mme DUCRET Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Arrêté du procès verbal de la séance du 07 juillet 2022
- 07202211 - Décision modificative n° 2 budget commune;
- 07202212 - Participation communale aux frais de transport scolaire.
- 07202213 - Modalités de partage de la taxe d'aménagement.
- Questions diverses

- Arrêté du procès verbal de la séance du 07 juillet 2022
--

Approuvée à l'unanimité.

Lors des prochaines séances du conseil municipal, le projet de procès-verbal de la séance précédente sera envoyé avec la convocation.

07202211 - Décision modificative n° 2 budget commune;**22 voix pour**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-212-1752022 : AMENAGEMENT TERRAIN MULTISPORT	52 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-212-1782022 : RAMPE SANS SOUCIS	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-1632020 : EXTENSION BRANCHEMENTS ELECT	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2157 : Matériel et outillage technique	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	80 000.00 €	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-1772022 : REFECTION TOITURE SALLE ASSOCIATIONS	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-1812022 : PROGRAMME VOIRIE	0.00 €	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	47 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	80 000.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Nature des débats

Explication de Mr le Maire sur l'équipement en leds des hameaux du Pair et de la Chapelle.

Aménagement d'une rampe PMR au Club des Sans Soucis :

Le projet visant à revoir le profilé du terrain afin de rendre accessible pour une personne à mobilité réduite l'accès au Club des Sans Soucis est retenu (17 pour, 5 contre).

07202212 - Participation communale aux frais de transport scolaire.**22 voix pour**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de participer au frais de transport à la charge des familles à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 en leur versant une subvention d'un montant de 94 €.

La commune ne prendra pas en charge les frais occasionnés par des demandes de cartes de transports scolaires en dehors des délais imposés par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Le remboursement des frais de transports aux familles par la Mairie s'effectuera individuellement et uniquement sur présentation du justificatif nominatif de paiement qui sera conservé en mairie et d'un relevé d'identité bancaire.

07202213 - Modalités de partage de la taxe d'aménagement.**22 voix pour**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte le principe de reversement de 0 % de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'année 2022 et pour 2023 ;

Décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022 ;

Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses

Mr le Maire informe,

Dans le cadre du transfert de la compétence eau-assainissement à la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges au 01 janvier 2020, le SIAVR, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rabodeau à été dissout. Ce syndicat regroupait les communes de Saint Remy, Etival, Moyenmoutier, Senones, La Petite Raon, Vieux Moulin, Moussey. Toutefois, ce syndicat avait contracté des emprunts qu'ils convient de recouvrir. C'est pourquoi, des discussions sont en cours avec la CASDDV afin de déterminer comment honorer les remboursements de ces emprunts. Très prochainement, les communes membres de l'ex SIAVR se réuniront.

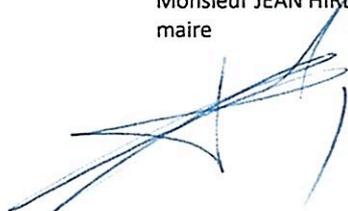
Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur les mesures à mettre en place pour les économies d'énergie.

L'éclairage publique sera éteint de 22h00 à 06h00

Une réflexion est en cours concernant la propreté de la voirie communale (balayeuse).

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Monsieur JEAN HIRI
maire

A blue ink signature consisting of several overlapping, sweeping strokes.

Delphine DUCRET

Secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of several overlapping, horizontal strokes.